

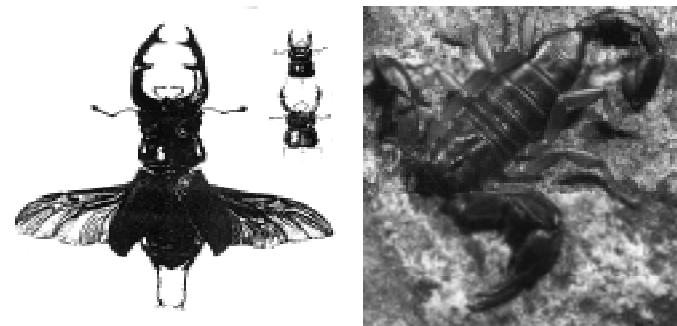
"La ville est un véritable océan. Parcourez-le. Il s'y rencontrera toujours un lieu vierge, un antre inconnu, des fleurs, des perles, des monstres, quelque chose d'inouï."

H. de Balzac

### Caractéristiques

La ville n'est pas seulement un monde de pierre, de béton et d'asphalte, d'où la nature semble de prime abord absente. La nature, en effet, est présente partout, dispersée çà et là en de nombreux îlots. Outre leur valeur esthétique et récréative, les espaces verts urbains peuvent aussi avoir une valeur écologique. A côté des habitations, des rues et des parkings, de nombreux milieux servent de refuge à différentes plantes et animaux: lambeaux de forêt, haies, arbres, vieux murs, talus, friches et falaises. Cette diversité enrichit le paysage de la cité.

Les forêts, les cours d'eau et les haies sont protégés par la législation fédérale et cantonale. Les autres milieux remarquables sont mis sous protection communale, soit comme zone de protection de la nature et du paysage, soit comme objet naturel ou paysager protégé. Mais chaque parcelle de nature a sa place au coin de la rue!



### Connaissez-vous ces habitants insolites de votre ville?

C'est dans le bois du Mail, au début de l'été, que l'on peut voir voler ces insectes coléoptères, nommés "cerfs-volants" à cause de leurs énormes mandibules qui font penser aux bois du cerf. Ils sont actuellement menacés de disparition, leur milieu de prédilection, les bois de chênes, se raréfiant.

Le scorpion d'Italie, rencontré à Serrières, est une espèce inoffensive.

### Objectifs

Maintenir un paysage urbain harmonieux et diversifié.

Préserver, favoriser et recréer des milieux propices au développement d'une flore et d'une faune variées.

Faire connaître aux habitants les richesses souvent méconnues de leur univers quotidien.

Développer l'aspect didactique et éducatif.

### Principes

Favoriser le développement d'éléments naturels autour des habitations, des entreprises et des bâtiments d'utilité publique, privilégier la plantation d'arbres et arbustes indigènes (cf. fiche explicative n° 40).

Entretenir les espaces verts publics de manière naturelle, en utilisant le moins possible de produits chimiques.

Protéger les arbres marquants. Encourager la plantation d'arbres isolés. Créer et compléter les allées d'arbres (cf. fiches explicatives n° 37 et 38).

Maintenir les vieux vergers et les revitaliser.

Végétaliser les façades, les toitures (cf. fiche explicative n° 32) et les aires de stationnement (plantation d'arbres, de haies, pavés-gazon ou gravier-gazon).

Aménager des espaces de jeux naturels (cf. fiche explicative n° 42).

Maintenir et entretenir les haies existantes. Planter de nouvelles haies (cf. fiche explicative n° 36).

Préserver les vieux murs avec des fentes. Accorder un soin particulier à la construction et/ou la rénovation (cf. fiche explicative n° 31).



Entretenir les talus de manière naturelle. Favoriser la plantation d'espèces variées (cf. fiche explicative n° 29).

Maintenir des zones en friche.

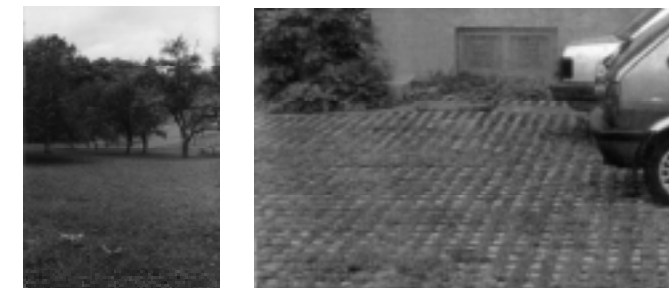
Créer et favoriser des points d'eau, des mares, etc.

Remettre les cours d'eau à ciel ouvert (cf. fiche explicative n° 34).

Poser des nichoirs pour les oiseaux cavernicoles.

Préserver les gîtes pour chauves-souris dans les bâtiments (cf. fiche explicative n° 33).

Maintenir les vignes en ville et les entretenir de manière naturelle.



### Conseils, renseignements

Service des Parcs et Promenades

Ligue neuchâteloise pour la protection de la nature

WWF, Neuchâtel

(Adresses et n° de téléphone en dernière page).

### Bibliographie

*Cohabiter avec la nature*, Berne: Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEPF), 1995.

*Porte ouverte sur la nature*, Protection de la nature, numéro spécial, LSPN, 1995.

## Nature en ville

### Références:

Plan et règlement d'aménagement:

art. 95, 98 à 101, 109, 118 et ss, 171

Plan directeur: objectif 3.6

### Localisation:

